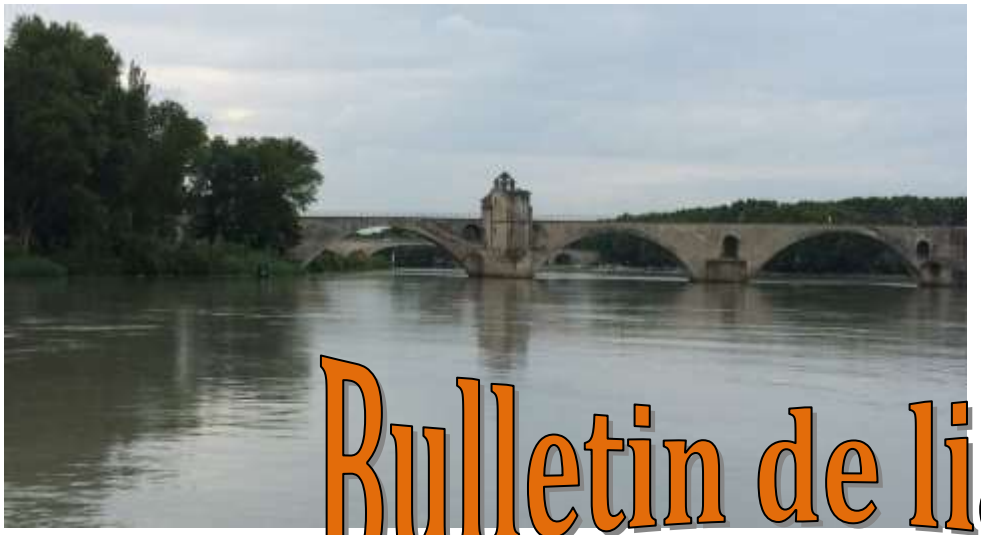

Oreille et Vie

N° 72 – juillet 2018

Bulletin de liaison

EDITO

Chers adhérents,

Déjà la moitié de l'année passée et l'activité d'Oreille et Vie est toujours aussi dense. Cette mobilisation des administrateurs et des bénévoles donne l'image d'une Association très active sur le Département et nos actions sont reconnues par les élus, le Conseil Départemental, l'ARS (Agence Régionale de Santé) sans oublier le BUCODES SURDIFRANCE qui ne manque pas de nous féliciter pour notre dynamisme constant.

L'actualité fait également écho de nos difficultés avec le projet MACRON sur le reste à charge 0 pour les prothèses auditives. Le dossier avance et le BUCODES est très présent dans les réunions et commission de travail avec le gouvernement sur le sujet pour défendre nos intérêts, sans oublier la qualité des prothèses auditives qui devront permettre une accessibilité individuelle et collective (Bluetooth, boucle à induction magnétique).

Autre point fort, les rencontres régulières des Associations Bretonnes de malentendants et devenus sourds : outre la richesse de cette réflexion collective, nous menons des actions concertées sur nos départements pour améliorer la sensibilisation aux problématiques des déficients auditifs sur le plan social et personnel avec la souffrance psychique, sur le plan professionnel avec l'accès à l'emploi et l'aménagement du poste de travail et bien sûr sur l'accessibilité des ERP(Etablissements Recevant du Public) avec l'accès à la culture, à la vie sociale, au cinéma, aux loisirs…

Cette réflexion concertée nous a permis d'obtenir un rendez-vous le 18 juillet prochain avec le Directeur Régional de l'ARS, Mr Cadeville avec lequel nous allons évoquer 5 points importants pour notre santé : la création d'un CERTA (Centre d'Evaluation et de Rééducation des Troubles Auditifs), la détresse psychique des malentendants et devenus sourds, l'éducation prothétique au niveau des appareils auditifs, la prévention et le dépistage précoce, l'accès aux soins. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés lors de notre prochain bulletin des réponses qui nous seront apportées.

Notre prochain rendez-vous c'est le festival interceltique de Lorient : une équipe de 11 bénévoles est constituée pour renseigner les festivaliers, vérifier l'accessibilité des lieux et prêter les colliers et casques pour les malentendants, les casques anti-bruit pour les enfants. Ce sera peut-être l'occasion de rencontrer certains d'entre vous au hasard d'une visite, d'une promenade ou d'une manifestation.

Je vous souhaite un très bel été, profitez de vos congés et de ce temps disponible pour refaire le plein des batteries.

A très bientôt

Nelly SEBTI,
Présidente d'Oreille et Vie

Photo : Ponts d'Avignon

LE TROPHEE « ACCES-CINE 56 »

Le 7 mars 2018, dans le cadre de la JNA (Journée Nationale pour l'Audition), Nelly Sebti, présidente de l'association Oreille et Vie, a remis un trophée, baptisé « Accès-Ciné 56 », au gérant du Cinélac de Ploërmel qui a proposé plus de 100 films sous-titrés en 2017. Ce trophée récompense symboliquement le responsable de complexe de cinéma qui, dans le Morbihan, propose le plus grand nombre de films français en version française sous-titrée (VFST) accessibles aux sourds et aux malentendants.

Le Cinélac, complexe cinématographique moderne de 5 salles, suit en effet une politique exemplaire en la matière puisqu'il propose chaque semaine 2 à 3 films français en version française sous-titrée, dans une ville dont la population n'excède pas 9500 habitants. Il était normal que le trophée lui soit attribué et que la petite cérémonie de remise ait lieu dans l'une de ses salles. Un second prix a été décerné aux complexes Cinéville-Garenne et Cinéville-Parc Lann de Vannes.

Au cours de l'après-midi et de la soirée, les visiteurs du Cinélac pouvaient voir une exposition des dessins de Dominique Dufournet, vice-président du Bucodes, sur les difficultés rencontrées au quotidien par les malentendants. Comme celui-ci, par exemple, qui illustre bien leur impossibilité d'accéder au cinéma sans sous-titres.

Jusqu'au moment de la remise du trophée, il était possible au public d'entrer en contact avec des représentants d'Oreille et Vie qui avaient installé un petit stand avec des informations et des brochures.

La soirée était organisée de la façon suivante :
1/ Présentation de la soirée et projection du clip « Silence on tourne pour les malentendants »
2/ Débat entre les responsables de salles présents, notre invité Christian Guittet, notre présidente Nelly Sebti et le public.
Remise du prix (1er prix Ploërmel, 2ème le complexe La Garenne, et 3ème prix le Cinéville Parc Lann, tous deux à Vannes)
3/ Projection du film « Le Retour du Héros » en version VFST (participation demandée : 1€)

À 17h30 a débuté dans une grande salle la présentation de la soirée par Nelly Sebti. Il a vite été évident que le thème de l'accessibilité pour les malentendants ne mobilisait pas les foules : il y avait un peu moins de vingt personnes dans la salle ! La présence d'une journaliste qui souhaitait faire des photos a avancé la remise des prix. Ce n'est qu'après cette petite cérémonie que la présentation a pu véritablement commencer.

L'accessibilité était assurée dans la salle par une boucle magnétique permettant aux porteurs de prothèses auditives munies de la position T de recevoir directement le son capté par les micros, et par la transcription simultanée par la SCOP « Le Messageur » (info@lemessageur.com) depuis Rennes, la transmission étant assurée par internet.

La présentation :

Après les réglages d'usage et l'annonce faite au public que la technique employée pour la transcription était celle de la reconnaissance vocale, que la boucle magnétique permettait l'audition grâce à la position T, mais que cela impliquait, si l'on voulait être entendu des autres, de s'exprimer à travers un micro connecté à cette boucle, Nelly a pu remercier toutes les personnes présentes, parmi lesquelles M. Christian Guittet, venu de Cannes, initiateur du Prix du Meilleur Film Sous-titré, et dont l'association a tenu à financer notre affiche, ainsi que les deux représentants des salles primées : M. Chevalier, directeur du Cinélac, et M. Boubli, directeur adjoint des complexes Cinéville-Garenne et Cinéville-Parc Lann de Vannes. Ils étaient d'ailleurs les seuls présents parmi les vingt-deux directeurs de salles du département invités. Elle a également excusé toutes les personnalités qui ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir se rendre à cette invitation.

Elle a ensuite abordé le thème de la soirée : « La déficience auditive nous contraint, nous, malentendants, à nous retirer des espaces sociaux et culturels par manque d'accessibilité des lieux et des supports de communication. Pourtant, le cinéma permet une vie citoyenne et inclusive car beaucoup de films sont désormais disponibles en VFST : Version Française Sous-Titrée. Pour la personne malentendante ou sourde, c'est la seule façon de comprendre un film lorsque ses restes auditifs sont si faibles que la compréhension de la parole n'est plus possible, même avec des techniques telles que les prothèses auditives et les implants »

Or, le choix des films sous-titrés est plus ou moins vaste selon la ville que l'on habite. À Cannes, grâce aux efforts de M. Guittet, il y a eu l'an dernier 59 films français nouveaux projetés en version française sous-titrée (VFST). Il ne faut donc pas baisser les bras : ce qui est possible dans une ville de 75000 habitants doit l'être aussi ailleurs.

Puis elle a présenté la projection d'un petit film : le clip « Silence on tourne pour les malentendants », au cours duquel M. Paul Vecchiali, réalisateur, scénariste et producteur français, nous fait partager sa passion du cinéma et son engagement en tant que parrain du projet "Prix pour le meilleur film sous-titré" afin que le cinéma soit accessible à tous.

Le débat :

Après la projection de ce spot, Christian Guittet et les deux directeurs de salle ont rejoint Nelly sur la scène et le débat a commencé à propos de la diffusion des films en VFST. Le public pouvait y prendre part grâce aux micros circulant dans la salle.

À la question de savoir pourquoi les films sous-titrés étaient si peu nombreux, il est vite apparu que les directeurs de salle n'en disposaient pas toujours. Ainsi jusque

récemment, à Vannes, elle n'était pas systématiquement envoyée par le distributeur. De plus en plus fréquemment, elle est maintenant reçue en même temps que la version française classique.

« Ce que nous souhaitons faire, dorénavant, déclare M. Boubli, c'est en proposer au moins deux fois par semaine… quand on nous en donne l'autorisation. Parce que, malheureusement, les exploitants de salles de cinéma ne font pas toujours ce qu'ils veulent. Surtout quand ils font partie d'un groupe. Quand on est un cinéma indépendant, on doit avoir les mains un peu plus libres. Nous, nous avons un programmateur qui passe des contrats avec les distributeurs. Donc des contraintes. Avec le directeur des Cinéville de Vannes, qui essaie de faire bouger les choses, on espère améliorer la situation. En ce moment, nous en sommes à deux séances par semaine hors vacances scolaires. Nous n'avons toujours pas l'autorisation de le faire pendant les vacances. »

M. Chevalier pense qu'à Ploërmel les contraintes sont à peu près le mêmes. Le Cinélac ne fait pas partie d'une chaîne : il est indépendant. Mais encore faut-il que le distributeur autorise la projection de la version sous-titrée. Parfois il refuse. Curieusement, ce sont les films étrangers qui posent le plus de problèmes. Ainsi, la version OCAP (Open Caption, c'est à dire sous-titres « ouverts », donc visibles par tous), qui sert notamment au sous-titrage des malentendants, n'est pas toujours disponible sur les films américains. « Au Cinélac, on s'efforce de programmer en VFST la sortie nationale de la semaine. Mais on ne peut le faire qu'en fonction du volume de séances programmées dans la semaine.

Malheureusement, beaucoup de spectateurs entendants sont plutôt hostiles au sous-titrage et ne comprennent pas pourquoi nous faisons cela. »
- « Y a-t-il des freins techniques ? » demande Nelly. « Si la VFST n'est pas fournie avec tous les films, cela veut-il dire que tous les réalisateurs en amont doivent faire un travail spécifique ? Est-ce que ça coûte cher ? Est-ce que c'est difficile ? »

- Christian Guittet : « La réponse est qu'au niveau de l'équipement technique, cela ne coûte rien et que ce n'est pas le travail du réalisateur mais celui du distributeur, au moment de la production, de prévoir l'outil qui servira à la projection en salle. Le problème n'est donc pas d'ordre technique. Pour un film de 90 minutes, le coût complet des DCP (les versions des films numériques en VO, VF, 3D, sous-titres etc.) est de l'ordre de 90 000 €, ce qui, rapporté au coût global de films qui en valent des millions, est négligeable. »

Pour obtenir que beaucoup de films en VFST soient projetés à Cannes, Christian Guittet a d'abord soulevé le sujet à plusieurs reprises et fait agir la commission communale pour l'accessibilité, dont il fait partie. Il a ensuite pris contact avec les deux cinémas de la ville, un cinéma d'art et d'essai de trois salles qui passe beaucoup de films en VO, et le deuxième cinéma, un complexe grand public de 9 ou 10 salles. Progressivement, il les a associés, de sorte que le 8 mars, par exemple, 6 films allaient être projetés à Cannes, dont des films anciens. Alors qu'à Marseille, il n'y aurait qu'un seul film sous-titré pour la même semaine. C'est donc le résultat d'une action au jour le jour, en particulier auprès des cinémas cannois, lesquels ne constatent d'ailleurs pas de baisse de fréquentation dans leurs salles quand il y a une séance sous-titrée au lieu d'une séance normale.

- Nelly : « Il semblerait par contre, comme le confirme M. Boubli, qu'à Vannes, les séances avec VFST offrent moins de public présent que si c'était un film sans sous-titrage. Il y a donc peut-être un travail à faire, soit par le cinéma au niveau de l'information, soit, pour ce qui est d'Oreille et Vie, dans la diffusion par mail des programmes proposés auprès des personnes intéressées.
Il faudrait sans doute aussi mener une action auprès des personnes entendantes plutôt réfractaires à ce genre de séance où la clientèle, c'est vrai, est majoritairement entendante. Mais on voit bien, ne serait-ce qu'aujourd'hui-même, que cela ne touche pas beaucoup de monde. Les gens qui ne sont pas plus ou moins directement touchés par la déficience auditive ne se sentent pas concernés par ces sujets-là. »

Il est important aussi que le sous-titrage soit adapté à la compréhension des sourds et des malentendants et qu'il utilise le code de couleurs.
- M. Guittet : « Il est utilisé, par exemple, dans le clip qui vient d'être projeté. Il y avait un double sous-titrage : au-dessus, le sous-titrage pour les sourds et malentendants en français, et sur la ligne en dessous, le sous-titrage en anglais de couleur orange, parce qu'on veut présenter le clip dans des festivals, et qu'on nous l'a demandé.

Le sous-titrage en français répond à des règles : elles concernent d'abord la longueur des sous-titres. Habituellement, les sous-titres pour les sourds sont plus courts que les dialogues afin qu'ils aient le temps de les lire. Quand on voit à l'écran la personne qui parle, le sous-titre est en blanc, positionné sous elle. Quand la personne est hors champ, il s'inscrit en jaune. S'il y a des répliques en langue étrangère, elles sont en vert.
Il peut aussi y avoir des indications sonores en rouge : par exemple l'indication d'une porte qui claque si on ne la voit pas. Mais si on voit un camion de pompiers passer dans la rue, il est inutile de signaler que la voiture des pompiers actionne sa sirène. Parce que cela se voit, ou que cela se devine. Les indications musicales en magenta.
Il y a encore le bleu clair, ou cyan, utilisé pour sous-titrer les pensées ou les commentaires du narrateur 'voix off).
Pour compléter le tableau, je veux préciser que les versions originales proposent bien des sous-titres, mais sans les codes de couleur. J'ai en tête un exemple concret : une scène dans laquelle quatre femmes parlaient à une table de restaurant. Il était impossible de savoir qui disait quoi puisqu'il n'y avait pas de couleurs ! »

- Nelly : « Le code couleur permet de mieux suivre le film. Parfois, on n'arrive pas à identifier la voix. Par exemple, si l'on est, comme moi, équipé d'un implant cochléaire, on ne peut pas savoir d'où vient le son, on ne peut pas le situer dans l'espace. Or ces codes de couleurs permettent d'associer ce que l'on perçoit sur le plan auditif à l'interlocuteur qui s'exprime.
Mais les entendants n'y sont pas habitués. Partout où je me déplace, je constate que bien des gens ne savent même pas que le sous-titrage à la télévision existe. Alors que pour nous, il est indispensable.
Imagine-t-on combien il peut être frustrant, même si l'appareillage nous permet d'entendre un peu, de perdre complétement le sens d'une phrase parce qu'un seul mot nous a échappé ? Il en va pourtant de même pour toutes les phrases ! Alors on perd le fil, on ne fait plus que regarder les images, mais le film a pratiquement perdu tout son sens, toute sa saveur. Pour moi qui adore le cinéma, le fait de n'avoir droit, à Lorient, qu'à un film par mois en VFST est particulièrement pénible.
Si tout ceci était mieux connu, peut-être y aurait-il moins de résistance à la programmation des films en VFST. Certes, il y a des gens que les sous-titres dérangent, des cinéphiles « puristes » qui estiment qu'ils polluent l'image, et oui, les séances sous-titrées sont peut-être un peu moins rentables, mais notre société se veut inclusive et chacun devrait y trouver sa place.
L'accès à la culture est vraiment un moment et un moyen de s'évader, d'échanger. C'est la possibilité de connaître et de vivre des choses différentes et, grâce à des films étrangers, par exemple, celle de découvrir d'autres pensées, d'autres cultures. Mais la plupart du temps, notre handicap fait que nous n'y sommes pas conviés. »

Les personnes du public alors appelées à prendre la parole. Les micros circulent dans la salle.

Echanges avec le public :

- Une dame : « Bonjour, je suis l'épouse d'un malentendant. Je me disais que la jeune génération, qui est de plus en plus habituée à voir des films en VO sous-titrée, des séries notamment, va peut-être accepter plus facilement de voir des films en VFST. C'est du moins ce qu'on peut espérer, parce que c'est là que tout doit se jouer. »

- Nelly : « Surtout que les jeunes sont aussi confrontés à une baisse d'audition. Comme c'est la semaine d'audition et que la JNA est demain, il y a déjà différentes informations qui passent en ce moment sur les journaux télévisés.
La semaine dernière, j'entendais dire sur Télématin qu'un adolescent sur sept présente aujourd'hui une baisse d'audition de 20 dB. Cela correspond à l'audition de quelqu'un de 50 ans. Un adolescent sur 7 : c'est énorme ! Dans chaque oreille on dispose de 15 000 cellules réceptrices des ondes sonores. Seulement 15 000. Alors que pour la vue, on en a 350 millions.
Et dès que ce stock de 15 000 cellules est attaqué, ce qui est certain, malheureusement, c'est qu'elles ne vont pas se régénérer. Les pertes d'audition sont très souvent définitives, et parfois évolutives. Alors c'est vrai que des jeunes avec des aides auditives ou des implants cochléaires, on en verra de plus en plus. Comme on verra des personnes arriver en EHPAD avec des implants cochléaires, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Il faudra bien que tout le monde s'habitue à cela.

- Un monsieur : Je suis l'époux de la dame qui vient de parler. Je suis malentendant, implanté et très cinéphile. Je vais au cinéma à Ploërmel, au minimum une fois par semaine. L'offre, en effet, est intéressante. Mais je m'interdis les films français non sous-titrés : pour moi, ce n'est pas possible. Félicitations pour cette promotion des films en VFST.
Une remarque m'a interpellé au sujet de ces normo-entendants qui s'abstiennent lorsqu'il y a des films sous-titrés. Je pense que le public, même s'il est réticent ou gêné par les sous-titres, devra s'habituer à partager l'espace de la salle de cinéma avec des handicapés.
Que l'on soit en fauteuil roulant, en situation de handicap visuel ou auditif, j'estime qu'on a le droit de bénéficier des conditions les plus normales. Je pense qu'il y a un gros travail d'éducation et d'information à faire. C'est à force de répéter les choses à la télévision, dans les journaux, à l'école, à force d'écrire des articles, que la situation évoluera. »

- D'autres voix viennent conforter cette analyse : « - Cette semaine, nous sommes allés voir un film français sous-titré. Je pense que parmi les spectateurs il n'y avait pas beaucoup de malentendants. »
- « C'est vrai que les puristes de l'image peuvent très bien voir un film en VOST, et cela ne va pas les déranger. Alors pourquoi un film en VFST les dérangerait-il ? »
- « Pour ce qui est des puristes du cinéma, je crois que s'ils vont voir un film allemand, iranien ou autre en VO, ils seront au contraire contents d'avoir des sous-titres. »
- « La question des sous-titres, c'est une question d'habitude. J'ai habité longtemps en Belgique et au Luxembourg. En Belgique, ils sont doublement sous-titrés : en français et en flamand. Les gens ont l'habitude d'avoir le double sous-titrage et ils sélectionnent automatiquement celui qui les concerne. Je n'ai jamais entendu personne s'en plaindre. »
- « Je suis surprise d'entendre que certaines personnes ne viennent pas voir un film parce qu'il est sous-titré : au bout d'un moment, notre regard n'est plus troublé. Cela ne nous empêche pas de voir l'image. Moi, je n'ai jamais ressenti la moindre gêne. »

- M. Guittet : « Je dois préciser quelque chose. À Cannes, et ce n'est pas forcément le cas partout, il y a beaucoup d'étrangers : et justement, les étrangers apprécient d'avoir des séances sous-titrées pour les sourds. Parce qu'ils ont ainsi le texte en français qui les aide à comprendre ce qui est dit oralement. »

D'autres personnes expriment alors le plaisir qu'elles ont éprouvé à voir en VFST un certain nombre de films dont les dialogues exploitent un vocabulaire particulièrement riche, parfois ancien, en tout cas peu utilisé dans la conversation courante, tels que « Le Brio », qui a valu à Camélia Jordana le prix du meilleur espoir féminin, ou « L'Échange des Princesses », dont l'action se situe au début du XVIIIème siècle.
D'autres encore font remarquer que le tout le monde n'est pas absolument enchanté par le sous-titrage, à la télévision notamment.

Nelly demande ensuite aux directeurs de salle s'il y a chez eux, comme dans beaucoup de professions, des symposiums, des colloques où ils discutent du cinéma, de son avenir, et si les films en VFST font alors l'objet d'échanges. **La réponse est non**, sauf peut-être au grand congrès annuel des exploitants,

où sont proposées des techniques nouvelles, comme le système Vox, par exemple, qui permet d'obtenir le sous-titrage d'un film sur son Smartphone, mais avec l'inconvénient qu'on devine de devoir sans cesse accommoder pour regarder l'image au loin, sur l'écran, et lire les dialogues sur un petit écran situé à quelques centimètres de soi.

Aujourd'hui, un constructeur est en train de travailler sur un système de lunettes à ultraviolet : elles permettraient de lire des sous-titrages projetés sur l'écran dans l'ultraviolet, qui ne seraient visibles que par les malentendants portants ces lunettes. D'autres systèmes ont été étudiés : des lunettes sur les verres desquelles apparaissent les sous-titres, mais aucune invention révolutionnaire, peu onéreuse et pratique ne semble avoir encore vu le jour.

Il est clair, par contre, que les exploitants songent à équiper leurs salles de matériels permettant d'améliorer l'accessibilité, de boucles magnétiques individuelles en particulier. Mais aucun de ces matériels ne peut satisfaire totalement les implantés cochléaires ni ceux qui souffrent d'une très grave perte auditive.

En attendant, les directeurs présents sont conscients que le mieux mieux qu'ils puissent faire, c'est de proposer aux malentendants davantage de séances sous-titrées, en fonction d'un positionnement horaire très étudié. Avec, pour compléter éventuellement cette offre de prêt de boucles magnétiques individuelles. Il est bien évident toutefois que, dans l'immédiat, les séances sous-titrées ne seront pas proposées aux heures de grande affluence. Même à Cinéville-Vannes, et même à Ploërmel.

Par contre, le carton projeté au Cinélac informant le spectateur que la séance qui lui est proposée sera sous-titrée pour la rendre accessible aux malentendants, intéresse M. Boubli qui en informera son directeur. Et M. Chevalier ne voit pas d'inconvénient à ce que son initiative soit copiée par Cinéville.

Le film « Le Retour du Héros »

Sa projection a eu lieu, comme prévu après la fin des débats. Le public ayant payé 1€ pour assister à cette séance en VFST, était au moins deux fois plus nombreux que celui qui avait assisté ou participé à ces débats. Pour ce qui est du film lui-même, on pourra se référer aux critiques parues dans la presse : ce qu'on peut en dire, pour conclure ce compte rendu, c'est qu'il s'agit d'un agréable divertissement, très bien interprété, et qu'à sa sortie le public semblait pour le moins satisfait. Et pour terminer sur une image : voici la photo de la remise du trophée et du second prix par Nelly Sebti et Jeanne Guigo encadrant M. Chevalier, directeur du Cinélac et M. Boubli, directeur adjoint des Cinéville –Vannes.

AIDES AUDITIVES : « 100 % SANTE »

La promesse du président de la République d'un remboursement des prothèses auditives à 100 % est en passe de devenir réalité. Chacun a certainement porté une attention particulière à ce qu'en ont dit ou écrit les différents médias. Vous le savez, une équipe du Bucodes SurdiFrance a travaillé sur cette question et présenté des propositions au Ministère. Un communiqué de presse a été publié mardi 19 juin : chacun peut le trouver sur le site www.surdifrance.org.

L'essentiel du projet est arrêté : des modifications de détail sont encore possibles et l'équipe du Bucodes fait travaille toujours à des propositions basées sur l'expérience des adhérents.
Voici les points les plus importants du projet.

Les prothèses auditives agréées par les Caisses d'Assurance Maladie seront désormais réparties en **deux classes**, au lieu de 4 actuellement.

- La classe 1 correspond aux appareils qui bénéficieront d'un remboursement à 100 %. Il s'agit de bons appareils « milieu de gamme ». Ils devront avoir 8 canaux de réglage et permettre un choix entre 4 options parmi 8 dont le Bluetooth, un réducteur de bruit de vent, une directivité microphonique. Ce seront les appareils du « panier 100 % ». Ce remboursement intégral sera atteint en 2021, avec une progressivité en 2019 (moins 200 euros de charge) et en 2020.
Ces appareils devront avoir au moins 2 programmes. S'ils sont équipés de la bobine à induction ils devront avoir en plus les programmes T et M/T.

- La classe 2 contiendra tous les autres appareils agréés : ils devront avoir au moins 6 options parmi 12 (4 choix de plus que pour la classe 1 dont 20 canaux de réglage). Les personnes choisissant ces appareils devront payer les suppléments de prix.

Les **tarifs** des appareils de la classe 1 seront plafonnés et progressivement abaissés par rapport aux tarifs actuels. Les appareils de la classe 2 seront aussi plafonnés.

Qui paiera ?
On a déjà compris que les audioprothésistes sont mis à contribution en étant contraints de baisser leurs tarifs.
Pour les adultes (20 ans et plus) la base de remboursement par les Caisses d'Assurance maladie passera de 200 euros actuels à 400 euros par appareil. En fait, le remboursement étant de 60 % pour la grande majorité, ce seront 240 euros qui seront versés par appareil par ces Caisses.
Le complément sera pris en charge par les Complémentaires santé.

En parallèle il est prévu une **meilleure coordination entre les médecins prescripteurs (ORL) et les audioprothésistes** et chaque patient devra remplir un questionnaire à remettre à sa **Caisse d'Assurance maladie**.
Concernant la **boucle magnétique** (programmes T et M/T), elle devra être expliquée à toute personne désirant acquérir des prothèses auditives et un appareil de classe 1 avec bobine à induction devra lui être proposé.
Par ailleurs des tests en ambiance bruyante avec appareils devront être faits lors des contrôles.

Il est difficile de résumer en une page l'ensemble du projet, certaines parties étant techniques, mais on peut se réjouir d'y voir de réelles avancées. Il reste encore des points qui mériteraient d'être précisés, améliorés. L'équipe du Bucodes s'efforce, en ce mois de juillet, de les rassembler pour les présenter à la direction de la sécurité Sociale et au ministère de la Santé.

Et espérons que les textes définitifs ne viendront pas effacer une partie des avancées !

Jeanne GUIGO

L'ASSEMBLEE GENERALE DU BUCODES A AVIGNON

L'Assemblée Générale du BUCODES SURDIFRANCE s'est déroulée sur le week-end du 1er juin à Avignon. Je m'y suis rendue et c'est toujours un temps fort (auquel vous pouvez participer !) où l'on retrouve des têtes connues de toute la France avec lesquelles on a déjà sympathisé. C'est aussi un moment où l'on refait le plein d'énergie en mesurant tout le travail réalisé par le BUCODES SURDIFRANCE à la lecture du rapport d'activité et des projets à venir. C'est encourageant !

Cette année, j'ai pu assister à différentes conférences :

- Le Dr Aimé qui a travaillé une technique particulière sur le traitement des acouphènes par une thérapie (thérapie sonore fonctionnelle) à partir des sons fabriqués par les acides aminés de notre propre corps, les protédies. Il réalise un code génodique à partir d'une partition de musique que le patient doit écouter régulièrement afin de réduire les acouphènes. Il exerce sur Nîmes et pour 3 séances de travail (3 * 80 €), il rééduque les patients et semble obtenir des résultats positifs. Pour info, il donne un code LPPR à son travail qui s'inscrit ainsi au même titre que celui d'un ostéopathe et peut donc être pris en charge partiellement ou totalement par certaines mutuelles selon votre contrat.

- Les chiens du silence, chiens écouteurs : ces chiens, bergers australiens vous alertent lorsque votre téléphone sonne, lorsque quelqu'un sonne à la porte ou lorsque votre réveille le matin. Il vous prévient également des dangers des voitures lorsque vous êtes piéton etc… Pour en bénéficier il faut avoir une carte d'invalidité à 80 %, remplir un questionnaire et fournir un audiogramme. Ce chien d'assistance est fourni gratuitement après deux années d'éducation et est remplacé au bout de 8 ans. Il vous accompagne partout : train, avion, magasins,

transports en commun, au travail comme tous les chiens d'assistance. La liste d'attente est longue, minimum 1 à 2 ans.

- Une orthophoniste qui nous a parlé de l'expérience d'accompagnement avec une jeune adolescente.

- Une kinésithérapeute suisse, Smita GOGNIAT, qui nous a donné des clefs pour mieux vivre notre déficience auditive : *« Lorsque l'on est en stress (si on ne comprend pas nos interlocuteurs), nous revenons à notre animalité qui se manifeste par une forme d'agression. Il faut alors éviter une réaction dans la précipitation, mais se poser et respirer, sinon nous provoquons des situations agressives en chaîne »*

Cette AG était également l'occasion de fêter les 30 ans de SURDI 84, merci à eux pour toute l'organisation de cet évènement.

Nelly SEBTI

SORTIE A ROCHEFORT EN TERRE

Le 26 mai, les membres du Conseil d'Administration ont tenu leur réunion au Roc Saint André. Trois adhérents se joints à eux pour toute la réunion.

Puis tous se sont rendus à Rochefort en Terre, y retrouvant les bénévoles de l'association pour déjeuner dans un restaurant et ensuite passer un après-midi fort sympathique à la découverte de ce « village préféré des Français » 2016, et de plus un village morbihannais.

Celles et ceux qui ont pu ont fait un grand tour du bourg ont pu admirer les belles vitrines d'artisanat d'art, le château, l'église, le lavoir… et l'épicière ambulante dans une voiture tirée par un cheval. Chacun a pu visiter à son rythme tout en discutant, sous un bon soleil.

Cécile FERRAND

AU FESTIVAL « LES PIEDS DANS LA VASE »

Oreille et Vie a participé au festival « LES PIEDS DANS LA VASE » à KERVIGNAC les samedi 9 et dimanche 10 juin 2018. M. Lohézic, audioprothésiste Audition mutualiste avait demandé l'aide d'Oreille et Vie à Nelly pour la mise en accessibilité de ce festival aux déficients auditifs. Le CA avait accepté.

Pour diverses raisons les modalités de la participation s'est mise en place juste avant le festival. Aussi les bénévoles d'Oreille et Vie ont été peu nombreux : Nelly et Annie Berthier pour un court temps consacré à la vérification de l'installation, Virginie (non adhérente) qui a assuré une longue présence pendant tout le festival et moi-même après avoir été libérée de mes autres obligations.

Notre présence était une première pour les organisateurs du festival, très à l'écoute : ils ont découvert nos besoins avec ns sur place, aussi les conditions n'étaient pas optimales. Quand je suis arrivée, j'ai testé l'installation, mais je ne recevais rien dans mes appareils alors que ça fonctionnait avec Nelly quelques heures avant. Je suis allée voir le sonorisateur mais il a fallu discuter. Tout en disant qu'il n'est pas payé pour faire ces réglages, il en a fait et j'ai eu un son convenable après réglage de mes appareils. Une boucle magnétique était installée en un autre lieu, mais avec une qualité de son médiocre.

Des 2 jours, Virginie a eu peu de visite et aucun emprunt de récepteurs, hélas. Mais notre présence, quand on nous voit, interpelle toujours un peu.

Il serait important de faire le point de cette première participation pour une éventuelle reconduite l'an prochain. Mais il faudrait des installations fiables, une bonne information en amont… et un changement d'attitude des malentendants qui, d'une part ne savent pas qu'on peut améliorer les performances des appareils auditifs avec des aides techniques complémentaires, ou mieux entendre avec un casque, et d'autre part sont souvent rétifs à avouer qu'ils entendent mal.

Le **Festival Interceltique de Lorient** est maintenant proche. Une équipe de 12 bénévoles va assurer l'accueil et 'accessibilité des malentendants. On pourra emprunter des récepteurs audio avec soit un collier magnétique, soit un casque pour ceux qui n'ont pas le programme T. Et plusieurs lieux seront équipés de boucle magnétique.

Si vous y venez, n'hésitez pas à demander les récepteurs audio pour les spectacles et venez visiter le stand accessibilité.

Cécile FERRAND

RANDONNEE CONTEE A LARMOR BADEN

Dimanche 24 juin, nous étions 17 à nous retrouver pour notre randonnée contée à Larmor Baden près de la Plage de la Fontaine, face au Golfe du Morbihan, sous un soleil éclatant.

Après avoir pris le pique-nique ensemble, et avant de démarrer notre randonnée en bord de mer, Eléonore, notre conteuse nous a présenté la première aventure de « petit Yann », chasseur de Troll. Afin que chacun puisse suivre le conte en fonction de ses capacités auditives, Eléonore nous a distribué le texte des histoires. Connaissant notre problème, tout au long de ses contes, elle a porté une attention particulière à sa diction pour que nous puissions nous aider avec la lecture labiale.

La randonnée de 6 km nous a permis de longer le golfe face à l'île de Gavrinis et l'île Longue en passant par la pointe du Berchis, pour revenir ensuite à travers la campagne, un parcours facile agrémenté d'un panorama superbe !

Grâce aux 3 poses « contes » en cours de chemin nous nous sommes régalés d'histoires, en suivant les aventures de Petit Yann, devenu Johny, vendeur d'oignons en Angleterre puis Maître John, propriétaire terrien en pays bigouden !

Ce fut une journée fort agréable, marquée par l'échange, la convivialité, le plaisir d'écouter des contes pour nous malentendants, le tout avec le soleil et la proximité du Golfe.

N'ayant pas trouvé de café ouvert pour nous tous, certains ont pris la route du retour tandis que d'autres sont restés à bavarder encore sur le port de Larmor Baden.

Isabelle VALLEE

LES DATES DU SECOND SEMESTRE

Voici le rappel des dates retenues pour l'été et l'automne.

Le Festival Interceltique de Lorient

Il se déroulera du 2 au 12 août. 12 bénévoles ont répondu à l'appel de l'association, dont plusieurs étaient déjà là en 2017.
Les lieux équipés pour les personnes malentendantes sont inchangés depuis plusieurs années : nous n'avons pas pu obtenir un équipement au Stade.
- récepteurs audio avec collier magnétique ou casques à l'Espace Marine, au Grand Théâtre, au Cinéfil : il suffit d'en demander aux bénévoles en arrivant ;
- boucles magnétiques à la billetterie, au stand Accessibilité, à l'Espace Parole pour les débats, contes…, à la CCI pour les conférences, à l'Auditorium du Palais des Congrès à l'Eglise Saint Louis : pour ces deux derniers des difficultés techniques pourraient entacher le bon fonctionnement de l'installation.
Il faut signaler une nouveauté pour cette année pour les sourds communiquant en langue des signes : une interface traduira les contes à l'Espace Parole.
N'hésitez pas à venir au stand, près de l'Espace Parole et du Palais des congrès et surtout utilisez les équipements… et dites-nous ce que vous en pensez.

Le forum des associations à Vannes

Il se tiendra le samedi 8 septembre, et comme chaque année, Oreille et Vie y aura un stand.
Une aide pour les permanences serait bienvenue.

Le loto le dimanche après-midi 14 octobre à 14 h 30 à Auray

Il se déroulera à Auray dans la salle Louis Massé, rue du Penher (derrière la salle où s'est tenue l'Assemblée Générale). Il y a de nombreux et beaux lots, dons des adhérents. Il se déroulera sur 20 lots ?
Le jeu sera suivi d'un goûter. Participation (jeu et goûter) : 10 euros.

Lecture labiale

Lors de sa réunion du 26 mai, le Conseil d'Administration a convenu de reprendre l'activité lecture labial sur une après-midi afin que les intéressés fassent l'expérience d'une séance de groupe. S'il y a assez de demande, des séances plus régulières pourront être organisées.
Ces séances seront animées par des orthophonistes.

ACCESSIBILITE : DES SITES A FAIRE CONNAITRE

En cette période d'été, et donc de visites de divers établissements touristiques, c'est un soulagement d'y trouver des équipements pour personnes malentendants ou sourdes. Il serait bon de les signaler à l'association.

A Rennes « Les Champs libres » font un effort particulier au niveau des boucles magnétiques et aussi de la LSF.
Une adhérente a dit sa satisfaction d'avoir pu bénéficier d'une boucle magnétique au centre funéraire de Lorient et aussi au Tribunal.
Il faut aussi mentionner la Maison des mégalithes à Carnac et le site de Locmariaquer.

Sommaire

Le Trophée « Accès-Ciné 56 » 2
Aides auditives : « 100 % santé » 8
L'Assemblée Générale du BUCODES à AVIGNON 9
Sortie à Rochefort en Terre 10
Au festival « LES PIEDS DANS LA VASE » 11
Randonnée contée à Larmor Baden 12
Les dates du second semestre 13

Calendrier

Date	Objet	Lieu
Du 2 au 12 août	Festival Interceltique	Lorient
7 septembre	Réunion du Conseil d'Administration*	Vannes
8 septembre	Forum des associations	Vannes
14 octobre	Loto	Auray

**** ouvert à tous les adhérents***

Pensez à consulter, le site Internet de l'association,
http://www.oreilleetvie.org

Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan
Membre du Bucodes SurdiFrance
11 Maison des associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT
tél/fax 02 97 64 30 11 ; oreille-et-vie@wanadoo.fr; Site Internet : http://www.oreilleetvie.org

Permanences
A Lorient le mardi de 16 h à 18 h et le jeudi de 10 h à 12 h
Maison des Associations porte C 2ème étage gauche

A Vannes hors vacances scolaires (tél 02 97 42 63 20 hors permanences)
le 1er jeudi du mois de 17 h à 18 h, Maison des Associations, rue Guillaume Le Bartz
le 2ème jeudi du mois de 17 h à 18 h au CHBA (Hôpital Chubert), hall d'entrée

Pour Pontivy : contact téléphonique 02 97 25 70 55